

# Le carcan financier des unifs est maintenu

## LE RÉSUMÉ

Les recteurs sont satisfaits de l'avant-projet de loi de refinancement de l'enseignement supérieur.

Le refinancement de 107,5 millions sur 4 ans doit se partager avec les hautes écoles.

Une clé de répartition a été décidée pour 2016, mais la suite doit encore être négociée.

Du côté des étudiants, on regrette que le mécanisme reste en enveloppe fermée.

NATHALIE BAMPS

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a bouclé un accord avec les universités et hautes écoles pour régler leur problème de financement. Dans un communiqué, le ministre en charge du dossier, Jean-Claude Marcourt, a confirmé que les institutions allaient recevoir 107,5 millions d'euros d'ici 2019. Le refinancement sera progressif: 10 millions en 2016, 17,5 en 2017, 39 en 2018 et 41 en 2019, date à laquelle il sera bétonné structurellement.

Les recteurs croisent les doigts: «Je ne peux pas imaginer qu'après 2019, le financement rediminue. Donc, au pire on restera à ce niveau, au mieux l'enveloppe continuera d'augmenter», dit Didier Viviers, le recteur de l'ULB.

Pour rappel, les recteurs avaient réclamé un minimum de 20 millions d'euros par an sur toute la législature. Avec 107,5 millions à partager avec les hautes écoles, ils ne les ont pas. «On oscille entre 65 et 75 millions d'euros. Cet effort est significatif, mais il reste inférieur à la base minimale que nous avions chiffrée. Il faudra poursuivre l'effort», dit déjà Viviers. L'avant-projet de loi ne règle pas encore tous les détails. La Fédération des étudiants francophones (FEF) s'en est plaint. «L'état du financement se desserre un peu mais aucune réponse structurelle n'est apportée», dit Briec Wathélet. La FEF aurait voulu que Marcourt fasse sauter le carcan de l'enveloppe fermée. Ce n'est pas le cas.

► **Qu'est ce qui est acquis?** Ce dont les universités et hautes écoles sont sûres, c'est que d'ici 2019, elles auront 107,5 millions d'euros en plus dans leur panier. Elles savent aussi comment se répartira la première tranche de 10 millions pour 2016: 7,5 millions pour les unifs, 2,5 millions pour les hautes écoles. Une clé de 75%-25% donc. Mais elle n'est pas définitive. «Si les unes (les unifs) ont plus que les autres, c'est parce que leur définancement a été nettement supérieur», justifie Jean-Claude Marcourt.

La manière dont les universi-

tés se partageront leur part du gâteau est également coulée dans le marbre. Jusqu'en 2019 au moins. On reste dans le cadre d'une enveloppe fermée. Mais le texte diminue les effets négatifs liés à la concurrence. Premier critère: on replafonne le financement par tête. Au-delà d'un certain nombre d'étudiants par section, l'université n'est plus financée qu'à 85% par tête d'élève «excédentaire».

Dans les faits, cela n'a d'impact qu'à l'ULg. C'était la seule université à ne pas subir ce plafonnement, alors que certaines de ses sections dépassaient les plafonds. Les «petites unifs» (Namur, Mons et Saint-Louis) n'étaient pas plafonnées... car elles n'atteignaient pas le plafond. «On perd environ 5% par tête d'étudiant», dit Albert Corhay, le recteur de l'ULg. Cela dit, le texte stipule qu'avec les nouvelles règles, les universités n'auront jamais moins que ce qu'elles ont touché en 2015. L'ULg ne perd donc pas d'argent, mais en gagnera moins que les autres. La seconde modification porte sur la clé de répartition entre la part fixe et la part variable (liée au nombre d'étudiants). Le fixe passe de 25 à 30%. «Nous n'étions pas demandeurs de cela. C'est une décision du gouvernement», dit Viviers.

► **Que reste-t-il à négocier?** De 2017 à 2019, la clé de répartition entre unifs et hautes écoles reste à négocier. On part d'une fourchette de 25 à 35% en faveur des hautes écoles. Cette négociation doit aboutir rapidement. Le budget 2017 sera négocié à l'automne.

Du côté des hautes écoles, la négociation doit aussi se poursuivre sur la manière de répartir l'enveloppe du refinancement. À ce stade, il n'y a pas encore d'accord.

► **Que se passera-t-il après 2019?** C'est là que les choses deviennent délicates. La FEF a regretté que l'on ne sorte pas du principe de l'enveloppe fermée. Les universités n'excluent pas qu'on en discute dans l'avenir. «En 2021, il faudra peut-être remettre l'ouvrage sur la table», dit Albert Corhay (ULg). Revoir des critères de financement par étudiant, introduire des critères liés à la recherche. Didier Viviers (ULB) ne dit pas autre chose. «On n'était pas dans la situation budgétaire permettant de sortir de l'enveloppe fermée. Mais on pourrait revoir la pondération en vigueur suivant les disciplines (un étudiant en médecine est davantage financé qu'un étudiant en sciences humaines). On pensait le faire, mais c'était trop fastidieux. Ce chantier, on pourrait l'entamer dans le futur.»

Jean-Claude Marcourt, lui, est beaucoup moins chaud. «Nous avons émis le souhait de poursuivre l'effort. Oui. Mais ouvrir l'enveloppe, c'est très risqué, on ne sait pas quand il y aura un nouveau baby-boom.» Le ministre précise aussi que la nouvelle méthode de financement aboutit, pour les unifs, à une situation plus avantageuse que si on était sorti du principe de l'enveloppe fermée. «Le refinancement par tête va au-delà de la croissance naturelle du nombre d'étudiant. C'est un vrai rattrapage.»

«Cet effort est significatif, mais il reste inférieur à la base minimale que nous avions chiffrée. Il faudra poursuivre l'effort.»

DIDIER VIVIERS  
RECTEUR DE L'ULB

«L'état du financement se desserre un peu, mais aucune réponse structurelle n'est apportée.»

BRIEC WATHELET  
PRÉSIDENT DE LA FEF

«Ouvrir l'enveloppe, c'est très risqué, on ne sait pas quand il y aura un nouveau baby-boom.»

JEAN-CLAUDE MARCOURT  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR